

Programme de formation Professionnelle

CFCR
Formation des Conducteurs Routiers

Formation Passerelle Voyageurs

PASSERELLE

Pour le transport routier de Personnes



PASSERELLE VOYAGEURS

Objectifs pédagogiques :

Etre capable de conduire un véhicule avec une approche professionnelle,
Avoir des notions sur la conduite rationnelle et sur les facteurs qui l'influencent,
Savoir utiliser l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation des transports,
Assurer les bases professionnelles nécessaires pour exercer l'emploi de conducteur routier eu égard des conditions générales de la pratique du métier et des conditions particulières de sécurité,
Etre capable d'adapter une démarche personnelle de représentation du métier de conducteur.

Public et pré-requis :

Public :
Toute personne âgée de 21 ans au minimum et désirant conduire des véhicules isolés de plus de 9 places,

- dès l'âge de 21 ans, permet de conduire les véhicules dont la conduite nécessite d'être titulaire des permis de conduire D1 ou D1E : véhicules affectés au transports de personnes dont le nombre de places est supérieur à 9 sans excéder 17.
- dès l'âge de 21 ans, pour la conduite des véhicules pour lesquels un permis de conduire D ou DE est requis : véhicules affectés au transports de personnes dont le nombre de place est supérieur à 9, dans ce cas la conduite est limité à un rayon de 50 kms de l'entreprise jusque 23 ans.
- dès l'âge de 23 ans sans restriction.

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires de la qualification de conducteur routier pour le transport de marchandises et qui souhaitent s'orienter vers le transport de personnes.

Pré-requis :

- Etre titulaire du permis D ou D1
- Etre titulaire de la qualification de conducteur routier pour le transport de Marchandises.
- Etre vérifié apte médicalement antérieurement à l'entrée en formation (permis de conduire en cours de validité ou visite médicale de moins de 2 ans).

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Cours théoriques, illustrations vidéo
- Simulateur Poids Lourds,
- Mise en pratique sur différentes situations de travail,
- Remise d'un support de cours à chaque participant.
- Véhicules équipés pour l'enseignement de la conduite.
- Formateurs diplômés et habilités par la Dreal pour la réalisation des formations obligatoires de conducteurs routiers.
- Aires de manoeuvres privées.
- Equipement PMR (accès mobilité réduite)

Validation :

Attestation de Formation Initiale Minimale Obligatoire (F.I.M.O.) pour le transport de personnes, validée par la délivrance de la carte de qualification de conducteur.
Attestation de formation professionnelle.

Durée :

5 journées soit 35 heures.
Possibilités de réaliser cette formation en 2 jours et 3 jours dans un délais de 6 mois.

Modalités d'évaluation :

Evaluation continue :
Evaluation théorique par QCM sur les éléments du programme de formation. Evaluation pratique en milieu de formation pour estimer le niveau final.
Evaluation finale : L'évaluation finale est réalisée par un Formateur agréé grâce à un QCM également agréé par la Dreal.

Programme :

ACCUEIL ET PRESENTATION DE LA FORMATION 0H30

PERFECTIONNEMENT A LA CONDUITE RATIONNELLE AXE SUR LES REGLES DE SECURITE 15H30

- Caractéristiques techniques du véhicule et fonctionnement des organes de sécurité,
- Perfectionnement à une conduite rationnelle sûre et économique, possibilité offerte par l'informatique embarquée et optimisation de la consommation de carburant,
- Principe d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique,
- Application pratique de la conduite professionnelle en situation normale comme en situation difficile.

APPLICATION DES REGLEMENTATIONS 5H

- Réglementation sociale nationale et européenne du transport routier de voyageurs, notamment temps de conduite et de repos, connaissance et utilisation des dispositifs de contrôle, formation des conducteurs, conventions collectives, statuts particuliers,
- Réglementation applicable au transport de voyageurs en national et international, urbain et non urbain, contrats et documents SANTE.

SECURITE ROUTIERE ET SECURITE ENVIRONNEMENTALE 7H

- Prévention des risques physiques, hypovigilance,
- Aptitude physique et mentale,

- Conduite préventive, évaluation des situations d'urgence au travers d'exercices pratiques permettant une approche des situations à risques,
- Principes élémentaires de securisme,
- Règles de circulation et de signalisation routière,
- Risques de la route, facteur aggravant liés aux véhicules lourds,
- Accidents du travail en circulation comme à l'arrêt,
- Sécurité dans le transport scolaire,
- Principe de gestion des situations conflictuelles,
- Circulation dans les tunnels : règles de conduite, spécificités des grands ouvrages,
- Franchissement des passages à niveau,
- Criminalité et trafic des clandestins.

ENVIRONNEMENT DU TRANSPORT ROUTIER INTER-URBAIN DE VOYAGEURS 4H

Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque de l'entreprise et au développement de la qualité de service
Rôle commercial et qualité de service
Communication
Gestion des situations conflictuelles
Sensibilisation au développement durable
L'environnement économique du transport routiers de voyageurs et notamment l'organisation des transports et le rôle des différents acteurs économiques et institutionnels
Activités du transport routiers inter-urbain de voyageurs.
Environnement économique
Organisation des transports routiers inter-urbain de voyageurs.

TEST FINAL D'EVALUATION DESCOMPETENCES ACQUISES, CORRECTION ET SYNTHESE DU STAGE 3H